



Rupture d'un contrat d'apprentissage

Par **isabelle31**, le **21/03/2015** à **05:52**

Bonjour

Mon fils mineur est en contrat d'apprentissage jusqu'au 5 aout 2015, il passe son cap boucher au mois de juin.

Il a trouvé un employeur pour faire un autre contrat d'apprentissage pour préparer le brevet professionnel boucher, il veut le faire commencer début juillet.

Son employeur actuel ne veut pas rompre son contrat début juillet.

Je sais qu'il est possible de rompre le contrat de manière unilatérale le lendemain de la publication des résultats des examens, mais je voudrais avoir un modèle de lettre type à envoyer car j'ai peur de commettre un impair et d'annuler la validité de la lettre.

Je vous remercie d'avance.

Par **P.M.**, le **21/03/2015** à **09:12**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher du centre de formation, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail voire de la Maison de la Justice ou du Droit proche de votre domicile...

Un délai de prévenance de 2 mois est à respecter...